

— Les Commissaires du chemin de fer intercolonial ont soumis un rapport, donnant le nombre de ponts qui devront être construits sur tout le parcours de cette voie. Il y a en 60 ponts, contenant 16 arches de 200 pieds, 60 de 100 pieds, 10 de 80 pieds, 19 de 60 pieds, 18 de 50 pieds, 15 de 40 pieds, 5 de 30 pieds et 2 de 24 pieds.

M. Saniford Flemming, l'ingénieur, recommande que ces arches soient construites en fer plutôt qu'en bois, le coût des deux constructions étant à peu près le même. Il estime qu'en fer, ces travaux coûteront \$1,295,501 et en bois \$1,293,453.

— L'hon. M. Hincks doit demander au Parlement d'Ottawa, d'approprier une certaine somme pour l'établissement de bureaux d'examineurs à St. Jean, Halifax, Québec et Montréal, ayant le pouvoir de donner des certificats à tous canadiens qui posséderont les qualités requises pour agir comme patrons ou contremaîtres de vaisseaux.

La Chambre Anglaise de commerce a résolu finalement d'accepter ces bureaux à la place des bureaux maintenant établis en vertu de l'acte de la marine. Ces bureaux seront, dit-on, soumis à la surveillance générale du capitaine P. Scott et auront pour effet de donner une grande somme de prestige à notre marine, s'ils sont dûment établis et entretenus.

— Les Résolutions présentées à la Chambre des Communes par Sir Francis Hincks, concernant la circulation monétaire, portent :

Premièrement — Qu'après le 1er juillet 1871, le cours monétaire de la Nouvelle-Ecosse sera le même que celui du reste du Canada.

Deuxièmement — Qu'après cette date, le souverain anglais passera pour \$4 1/2 et 23 centins, et que tous les comptes publics seront tenus selon le dit cours monétaire.

Troisièmement — Que toutes les sommes payées après le 1er de Juillet à Sa Majesté ou à toute autre personne en vertu d'aucun acte ou loi en force à la Nouvelle-Ecosse passé avant le dit jour, ou en vertu de toute convention faite avant le dit jour dans la Nouvelle-Ecosse, ou s'y rapportant, et si telle altération du cours monétaire n'avait pas été faite et aurait été payable suivant le cours monétaire actuel, sera le et après le dit jour payable respectivement par des sommes équivalentes, selon le cours monétaire du Canada, c'est-à-dire pour 75 centins du coût monétaire de la Nouvelle-Ecosse, par 73 centins du cours monétaire du Canada.

Quatrièmement — Le et après le 1er juillet, aucun billet de la Puissance ou billet de banque payable selon tout autre cours monétaire autre que celui du Canada ne sera émis ou émis de nouveau par le gouvernement du Canada ou par toute autre banque, et tous dits billets émis avant le dit jour seront retirés et rachetés, ou des billets payables les remplaceront.

Cinquièmement — Les espèces en or ayant la même proportion pour la puissance que le souverain anglais de \$5 qui représentera \$4 80 et 23 centins, auront cours légalement en Canada pour \$5, et toutes telles espèces passeront par tels noms que le gouvernement de Sa Majesté pourra leur assigner dans la proclamation déclarant qu'elles sont une offre légale.

Sixièmement — Les espèces déjà en circulation en Canada en vertu de l'acte maintenant en force dans Ontario, le Nouveau-Brunswick et Québec continueront d'avoir cours légalement, et après le 1er juillet auront cours à la Nouvelle-Ecosse aux taux maintenant assignés au Canada, tandis que l'argent sera une offre légale jusqu'au montant de \$10, et le cuivre ou le bronze jusqu'au montant de 25 centins.

Septièmement — Toutes les lois ne s'accordant pas avec les précédentes résolutions sont rappelées.

— Nous empruntons, dit le *Courier du Canada*, à une lettre que nous avons reçue d'un personnage éminent les renseignements suivants sur les vastes missions de l'Orégon et de Vancouver, missions auxquelles nous devons porter d'autant plus d'intérêt qu'elles ont été fondées par des prêtres canadiens et qu'elles sont soutenues en grande partie par les numéros des *fidèles du Canada*.

La lettre est datée de Portland, Orégon, 17 février 1871.

A cette date le vénérable archevêque F. N. Blanchet jouissait d'une bonne santé. Quelques jours auparavant, on avait reçu à Portland la pénible nouvelle que le 31 décembre, Mgr. Demers, évêque de Vancouver, avait été frappé d'une sérieuse attaque de paralysie. Le 16 janvier, Mgr. Demers était un peu mieux. Depuis cette date on est à l'Orégon sans nouvelle de l'illustre malade.

Mgr. l'évêque de Nesqually qui est, comme l'on sait, le frère de l'archevêque Blanchet, était en parfaite santé et espérait que Dieu ne lui refuserait pas la consolation de célébrer en juin prochain le cinquantième anniversaire de son ordination.

Pendant l'année dernière, la main de Dieu s'est lourdement appesantie sur la communauté des sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie qui secondent si ardemment et si efficacement Mgr. l'archevêque Blanchet dans la culture de cette intéressante portion de la vigne du Seigneur. En moins d'un an la communauté a perdu quatre sœurs, dont trois sont mortes dans le court intervalle de trois mois. Ces trois dernières s'étaient vouées à l'enseignement.

— Puis on lit, à quelques jours de là, dans la *Minerve* :

Lundi soir, 6 mars, par le train de huit heures, pour l'Ouest, partaient de notre ville trois vaillantes religieuses missionnaires, des Sœurs des SS.

Noms de Jésus et de Marie d'Hochelega : Srs. M. Ines de Jésus, M. Jean Christostôme, M. Barnabé, toutes trois en destination des missions lointaines de l'Orégon, devant remplacer trois anciennes missionnaires que Dieu, dans ses desseins impénétrables, a jugé bon d'appeler à lui, dans le court espace de quatre semaines aux environs des fêtes de Noël dernier. Sr. M. d'Assise, Sr. M. Florentine, Sr. M. Simon, sont les noms de ces héroïnes chrétiennes, dont le mérite et les travaux font le bonheur comme la gloire de la religion.

— Le Conseil d'Agriculture a décidé que la prochaine exposition provinciale aurait lieu à Québec pourvu que cette ville souscrive \$50,000. Il y en a déjà 5,000 de souscrites.

— Une somme de \$175,000 a été votée pour l'éducation pour l'année 1871-72, par la Législature de la Nouvelle-Ecosse. Les estimés du revenu pour 1871, s'élevaient à \$450,501 et ceux de la dépense, à \$618,996.

DOCUMENTS OFFICIELS.

Rapport du Ministre de l'Instruction Publique à l'hon. Conseil Exécutif sur la Distribution de l'Allocation octroyée aux Institutions d'Education Supérieure.

{ MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
Québec, 2 janvier 1870.

Le soussigné a l'honneur de soumettre les deux tableaux ci-joints relatifs à la distribution de la subvention aux Universités, Collèges, Académies et écoles modèles, en vertu des dispositions du Chapitre quinze des Statuts Refondus, et de la trente-deuxième Victoria, Chapitre seize.

Le tableau de la distribution à faire aux institutions protestantes est le même que celui de l'année dernière.

Dans le tableau de la distribution attribuée aux institutions catholiques, le soussigné croit devoir recommander les augmentations suivantes :

Convent d'Acton Vale.....	\$ 77 00
Cap St. Ignace.....	27 00
Cap Rouge.....	44 00
Carleton.....	50 00
N. D. de Bougeours (Ottawa).....	50 00
St. Césaire.....	127 00
St. Gabriel de Brandon.....	44 00
Village de Lauzon.....	77 00
Village de St. Jérôme.....	94 00
Chicoutimi.....	36 00

Total..... \$826 00

Il croit aussi devoir recommander des subventions aux nouvelles institutions dont suit la liste :

DEMANDES NOUVELLES.

	Nombre d'élèves.	Subvention.
Coaticook (Convent).....	34	\$ 100
Ste. Anne des Monts.....	39	73
St. Célestin (Convent).....	118	56
St. Christophe (Convent).....	125	200
Ste. Flavie.....	57	56
St. Luc.....	63	56
St. Mathias.....	83	56
St. Octave de Métis.....	106	56
St. Ours.....	75	73
St. Pierre de Durham.....	65	56
St. Pierre Montmorency.....	80	56
St. Urbain.....	60	56
Shawinigan.....	82	56
Wotton.....		200
Sommerset (Convent).....	35	150
Total.....		\$1300